

CHARTRE HUNTER 2011/2012

Soutien à l'organisation des concours Hunter

Les charges d'organisation des concours Hunter sont lourdes pour les organisateurs (souvent des associations) dont la prise de risque financière est l'un des freins majeurs à l'organisation d'un Concours Hunter.

La commission de Hunter du CRE de Bretagne souhaite par le biais d'aides directes aux organisateurs, motiver de nouveaux organisateurs et pérenniser les organisations existantes.

L'aide sera attribuée par la prise en charge par le CRE de Bretagne

- Des techniciens bretons.
- Indemnité Kilométrique : 0,35€, covoiturage 0,50 €.
- Hébergement/repas (indemnités plafonnées sur présentation des factures). Repas : 16 € - Nuitée + petit déjeuner : 50 €.
- Défraiement : 85 € /jour (circulaire ACOSS) des officiels de compétition (juges, commissaire de piste, commissaire au paddock) conformes aux normes en vigueur.
- Des services de sécurité : PAC (Poste d'Assistance Cavaliers).
- Des prix distribués (dotation imposée de 230 € pour FI, 280 € pour la mania et 300 € pour le GP) et la répartition des gains se fera en fonction du règlement fédéral.

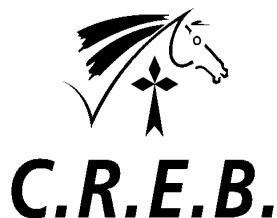
A partir de 60 partants en club et/ou Poney les frais de déplacement des techniciens seront à la charge des organisateurs. Les indemnités journalières des techniciens resteront à la charge du CREB.

Programme permettant de bénéficier de l'aide financière du CREB :

Concours club (FI et/ou Mania et/ou GP) et Concours Amateur (FI et/ou Mania et/ou GP) **les épreuves des concours Amateur doivent être ouvertes à la catégorie club.**

L'organisateur a la possibilité d'ajouter une épreuve style ou autre à ce programme, cependant la dotation sera à sa charge.

A partir de 4 engagés, l'épreuve est prise en charge par le CREB, en dessous de 4 engagés par épreuve pas de prise en charge du CREB. Les engagements, Club et Amateur, seront au bénéfice de l'organisateur.



Dans la limite de : 1 500 € par concours (sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires).

Démarches à effectuer par l'organisateur d'un concours Hunter :

- 1) Inscrire votre concours au calendrier régional.
- 2) A l'issue du Concours Hunter, vous ferez parvenir au CRE de Bretagne les factures, justificatifs, qui seront réglés directement par le CRE de Bretagne.